

Envoyé en préfecture le 04/01/2024

Reçu en préfecture le 04/01/2024

Publié le

ID : 062-216207365-20240103-DEC2024\_01-AI

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
COMMUNE DE SAILLY-SUR-LA-LYS

DECISION RELATIVE A L'ACHAT D'ORDINATEURS PORTABLES POUR LE  
SERVICE ENFANCE JEUNESSE ET LA BIBLIOTHEQUE

Le Maire de SAILLY-SUR-LA-LYS,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020-12 du 20 mai 2020 étendant la délégation de pouvoir au Maire à toutes les décisions en matière de marchés publics quel que soit leur montant ;

Vu la proposition tarifaire présentée par la société AMAZON;

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :** est signé avec la société AMAZON (sise 67 Boulevard du Général Leclerc 92110 CLICHY) un devis pour l'achat d'ordinateurs portables pour le service enfance jeunesse et la bibliothèque pour un montant de 2097 euros TTC ;

**ARTICLE 2** la présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance. Elle sera reprise au registre des délibérations du conseil municipal et fera l'objet des mesures de publicité réglementaires et ampliation en sera transmise à la Sous-Préfecture de BETHUNE.

Fait à SAILLY-SUR-LA-LYS, le 03 Janvier 2024

DEC2024\_01



Le Maire

THOREZ Jean-Claude

DGS